

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt et un, le 11 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 05 février 2021, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Titulaires présents :

Mesdames : MORVAN, PIGEON, BUDELLOT, COLONNA, DOUGNIAUX, BARGAIN, PFEIFFER.

Messieurs : PIERRE, VALETTE, CORRE, PAROLINI, GAURAT, ECK, DUGOIN, VANIER, LANGLET, LAGARRIGUE (à partir de 18h15), MORLAIS, BOUTEILLE, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, NEMON (à partir de 18h15), LE PAGE, MOURET, GOMBAULT, COUDORO, CACHELEUX, BORTOLI (à partir de 18h30), SOULOUMIAC (à partir de 18h25), VEROTS, DUBOIS, VAUDELIN, BOUCHU, FOURNIER (à partir de 18h20), VIVIER, CARPENTIER, TANGUY (jusqu'à 18h55), BROUSSET.

Suppléants présents :

Madame JORY (pour Monsieur CHAMOREAU).

Messieurs MIKOLAJCZAK (pour Madame CHAMBARET), LECOMTE (pour COUADE), DUPERCHE (pour Madame SIMON) (à partir de 18h15), RINGEVAL (pour RAUSCHER), PONCET (pour JOUBERT).

Titulaires absents :

Mesdames : MELOT, PINAUD-GROS, BENHAMDANE (pour CCVE), GROS, SCACCHI, SIMON (jusqu'à 18h15).

Messieurs : RONDAO, BEN OUADA (pour Chevannes), BOULEY, VERDIER, JAIRE, SARRION, LIEGEART, RASSIER, LUCAS, RAYNAL, BROUILLARD, MAILLARD, MARAIS, DALMAI, QUIOC, BLASCO, GERVIN, PESCHEUX, PETEL, GOBRON, PROT, DIRAT, RECOULES, VOISE, GARDAHAUT, SOMENZI, MASSELIS, LE BEC, FROGER, CAYROUSE, LAGUARRIGUE (jusqu'à 18h15), NEMON (jusqu'à 18h15), FOURNIER (jusqu'à 18h20), SOULOUMIAC (jusqu'à 18h25), BORTOLI (jusqu'à 18h30), TANGUY (à partir de 18h55).

Pouvoirs :

Monsieur PIRIOU donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur DELCAMBRE donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur DE LUCA donne pouvoir à Monsieur VAUDELIN

Monsieur TERRIER donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Secrétaire de séance : Madame Marie-France PIGEON

APPROBATION A L'UNANIMITE DES PROCES VERBAUX DES COMITES SYNDICAUX DES 2 ET 10 DECEMBRE 2020

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE (DCS20211)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Soisy-sur-Ecole, désignant Monsieur Hervé BESSON en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Anne-Sophie HERARD.

TRANSFERT AU SIARCE DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE PAR LA COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE (DCS20212)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune de Fontenay Le Vicomte au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU MANDAT SPECIAL DE MR RICHARD VIVIER -
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCS2020130 DU 2 DECEMBRE 2020 (DCS20213)**

Le Comité Syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS2020130 en date du 2 décembre 2020

ETEND le périmètre du mandat spécial de Monsieur Richard VIVIER au suivi d'exécution de la délégation de service public de production, transport et distribution d'eau potable dite du « Grand Hurepoix » au plan financier, dans le cadre d'un contrôle par l'autorité délégante portant sur la politique tarifaire appliquée aux abonnés du périmètre de cette délégation de service public, en lien et concertation avec les collectivités adhérentes avec lesquelles le Siarce est lié par des conventions d'achat d'eau.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES (DCS20214)

Le Comité Syndical,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les modifications et/ou désignations précitées

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Isabelle SIMON, membre de la commission développement durable et de la commission énergies renouvelables et ressources réutilisables ;

DESIGNE Monsieur Marc LUCAS, membre de la commission des Finances

PREND ACTE du retrait de Monsieur Daniel CORRE de la Commission des Finances

VOTE : UNANIMITE

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EAU
POTABLE DU SUD ESSONNE (EPSE) A AUTONOMIE FINANCIERE – MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N° DCS202088 DU 8 SEPTEMBRE 2020 (DCS20215)**

Le Comité Syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS202088 du 8 septembre 2020

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres titulaires et suppléants du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable du sud Essonne et pour la durée de leur mandat,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Monsieur PIGNAT Christophe en qualité de délégué titulaire au sein du collège des usagers en remplacement de Monsieur Albert DUCHESNE

Madame DANIEL-DAVID Laëticia en qualité de déléguée suppléante au sein du collège des usagers en remplacement de Monsieur Raymond FLEUREAU

VOTE : UNANIMITE

ENERGIES RENOUVELABLES

**APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA
CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE FINANCEMENT ET L'EXPLOITATION**

D'INSTALLATIONS DE VALORISATION ENERGETIQUE DU BIOGAZ ET DES CALORIES SUR LES REJETS DES STEP D'EXONA ET D'EVRY-COURCOURONNES (DCS20216)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'installations mutualisées de valorisation énergétique du biogaz et des calories sur les rejets des STEP d'Exona et d'Evry-Courcouronnes,

APPROUVE les caractéristiques principales du contrat de concession de service public à conclure avec le délégataire, la société publique locale « Confluence Seine Essonne Energie »,

PRECISE que le contrat de concession de service public à intervenir entre les autorités concédantes et la société publique locale est un contrat de quasi-régie, qui sera conclu sans publicité ni mise en concurrence préalable,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : UNANIMITE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT ENTRE AUTORITES CONCEDEANTES (SIARCE-GPS) EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION D'UNE CONCESSION PORTANT SUR LA VALORISATION ENERGETIQUE DU SITE D'EXONA-EVRY COURCOURONNES (DCS20217)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la convention constitutive d'un groupement entre les autorités concédantes SIARCE – CA GPS en vue de la passation et de l'exécution d'une concession portant sur la valorisation énergétique du site d'Exona – Evry-Courcouronnes,

PRECISE que le coordonnateur du groupement est le syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau,

DIT que la commission de délégation de service public du groupement est celle du coordonnateur,

PRECISE que, conformément à la convention de groupement d'autorités concédantes, le contrat de concession sera signé par chacun des membres du groupement,

DESIGNE deux représentants du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau au sein du comité de pilotage du groupement de commandes :

- Jacques BERNARD
- Pascal FOURNIER

DESIGNE deux représentants des services du syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau au sein du comité de pilotage du groupement de commandes :

- Directrice de l'Assainissement et de l'Energie
- Directrice Juridique et de la Commande Publique

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive et tout document relatif à cette opération.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL 2021 (DCS20218)

Le Comité Syndical,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget général 2021 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (2 abstentions : M. COLONNA et M PAROLINI)

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 (DCS20219)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°1 budget assainissement collectif 2021 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET REGIE EAU POTABLE SUD ESSONNE 2021 (DCS202110)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°1 au budget de la Régie Eau Potable Sud Essonne 2021 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE-TRANSPORT-EPURATION DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE (DCS202111)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour assurer l'exploitation du service public d'assainissement du bassin de collecte-transport-épuration de Boutigny-sur-Essonne.

APPROUVE le contenu du futur contrat de délégation de service public pour assurer l'exploitation du service public d'assainissement du bassin de collecte-transport-épuration de Boutigny-sur-Essonne.

AUTORISE le Président du SIARCE ou son représentant, à lancer les procédures de délégation de service public, à effectuer notamment les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à prendre les actes nécessaires dans le cadre de ces procédures.

VOTE : UNANIMITE (2 abstentions : M. COLONNA et M BORTOLI)

RESSOURCE EN EAU

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE BOUTIGNY-SUR-ESSONNE ET VAYRES-SUR-ESSONNE (DCS202112)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe d'une régie à autonomie financière avec prestations de services pour assurer l'exploitation du service public d'alimentation en eau potable du SIARCE sur le territoire des communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne,

APPROUVE les principales caractéristiques des prestations liées à un mode de gestion en régie à autonomie financière avec prestations de services, telles qu'elles sont définies dans le présent rapport sur le choix du mode de gestion,

AUTORISE le Président du SIARCE, à élargir le périmètre de la Régie EPSE (régie à autonomie financière avec prestations de services) aux communes de Boutigny-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne pour assurer l'exploitation du service public d'alimentation en eau potable du SIARCE.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

APPROBATION DES 4 AVENANTS DES MARCHES DE TRAVAUX (2019-022L001, 2019-022L002, 2019-022L003 ET 2019-022L004) PORTANT SUR LES 4 LOTS DE L'OPERATION DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE 1^{ERE} TRANCHE – PHASE 1A (DCS202113) (DCS202114) (DCS202115) (DCS202116)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au marché n°2019-022L001 passé portant sur le lot n°1 « *La Ferté-Alais et Guigneville-sur-Essonne* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°2 au marché n°2019-022L001 avec son titulaire, le groupement d'entreprises ALBERTAZZI, mandataire et GAIA TRAVAUX PUBLICS.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°3 au marché n°2019-022L002 passé portant sur le lot n°2 « *Interconnexion entre la RD105 à Guigneville-Sur-Essonne et les marais Saint Pierre à D'Huisson-Longueville* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°3 au marché n°2019-022L002 avec son titulaire, le groupement d'entreprises SADE TRAVAUX SPECIAUX, mandataire SADE Agence de Wissous et TPS-Travaux Publics de Soisy.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au marché n°2019-022L003 passé portant sur le lot n°3 « *Interconnexion entre les marais Saint Pierre à D'Huisson-Longueville et la RD449 (jusqu'au chemin de Bouville)* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°2 au marché n°2019-022L003 avec son titulaire, le groupement conjoint d'entreprises solidaires URBAINE DE TRAVAUX, mandataire et GRAND TRAVAUX DE L'ORGE.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au marché n°2019-022L004 passé portant sur le lot n°4 « *Interconnexion entre la RD449 (jusqu'au chemin de Bouville) à Vayres-sur-Essonne et Courdimanche-sur-Essonne* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°2 au marché n°2019-022L004 avec son titulaire, l'entreprise SEGEX.

VOTE : UNANIMITE (1 abstention : M. COLONNA)

AFFAIRES DOMANIALES ET PATRIMONIALES

APPROBATION DE PRINCIPE DU PROJET D'UN ESPACE MUSEOGRAPHIQUE AUTOUR DES TECHNOLOGIES DE L'EAU (DCS202117)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe de création d'un espace muséographique des technologies de l'eau et des réseaux secs,

CONSTITUE la mission de préfiguration tel que proposée ci-dessus, laquelle aura à concevoir le projet muséographique, à formuler des propositions quant au choix du site d'accueil des expositions permanentes et temporaires de nos collections, à évaluer le coût de fonctionnement de cet espace d'expositions et à rechercher les sources de recettes, au titre du mécénat culturel notamment, les ressources susceptibles d'être collectées aux fins du financement de ce projet pour s'assurer de sa faisabilité financière.

CONSTITUE le Comité Consultatif de Préfiguration (CCP) composé de huit membres de l'exécutif du SIARCE, d'un représentant désigné par le Ministère de la Culture, d'un représentant du Ministère de la Transition Ecologique, d'un représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) et de trois personnalités qualifiées.

DESIGNE, après appel à candidature, les 8 délégués du Comité Syndical du SIARCE suivants pour siéger au sein du Comité Consultatif de Préfiguration (CCP) qui sera présidé par Madame Marie-France PIGEON, membre de l'exécutif, à savoir :

- Mme Aurélie GROS
- Mme Martine SOAVI
- Mr Matthieu DELCAMBRE
- Mr Sami BEN OUADA
- Mr Gilles LE PAGE
- Hervé GAURAT
- Mr Bernard ECK
- Laurent LAGARRIGUE

DESIGNE, pour ce comité consultatif de préfiguration, sur proposition en séance des coordinatrices de ce projet, les trois personnalités qualifiées extérieures parmi des experts reconnus du cycle de l'eau ayant une connaissance de l'histoire des technologies de l'eau potable, de l'assainissement, de la gestion hydrauliques des cours d'eau, à savoir :

- Mr Etienne MAURICE
- Mr Jean-Pierre BOUCHET
- Mr Gérard COLLET

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – INGENIEUR CONTRATS ET PRESTATIONS DE SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT (DCS202118)

Le Comité Syndical,

AUTORISE le recrutement d'un agent non titulaire par contrat à durée déterminée, dans les dispositions des articles 3-3 et 3-4 de la loi du 26 janvier 1984, de 3 ans, renouvelable, ou par contrat à durée indéterminée

DIT que l'agent recruté devra justifier d'une formation supérieure (bac + 5 de type ENGEES, maîtrisant les aspects techniques, juridiques et administratifs des contrats de délégation de services publics ; avoir des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel des collectivités territoriales, et posséder des capacités d'animation,

DIT que sa rémunération sera proportionnée aux diplômes, à l'expérience et aux responsabilités de l'agent et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des ingénieurs,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget

VOTE : UNANIMITE

ENERGIE

MOTION RELATIVE AU PROJET HERCULE DE REORGANISATION D'EDF (DCS202119)

Le Comité Syndical,

EXPRIME ses réserves quant à une ouverture de l'actionnariat du groupe EDF aux capitaux privés et invite les députés et sénateurs de son territoire à se saisir de cet enjeu,

S'OPPOSE à l'ouverture aux capitaux privés de l'actionnariat des réseaux de distribution et notamment celui d'ENEDIS,

SOLLICITE un traitement différencié de la distribution d'électricité dans le cadre du projet Hercule, par la création d'une filiale distincte garantissant l'actionnariat public d'ENEDIS et associant les collectivités territoriales organisatrices de la distribution d'électricité,

PROPOSE que les collectivités territoriales dotées de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité puissent participer à l'actionnariat,

SOUTIENT les actions menées par la FNCCR et l'AMORCE pour la représentation des intérêts des collectivités territoriales auprès de l'Etat dans le cadre du projet Hercule,

PRECISE que cette motion sera transmise aux autorités nationales en charge de la réflexion sur le projet Hercule,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette motion,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

VOTE : UNANIMITE

Pour information : calendrier prévisionnel des assemblées du 1^{er} semestre 2021

Fait à Corbeil-Essonnes, le 16 février 2021

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 16/02/2021